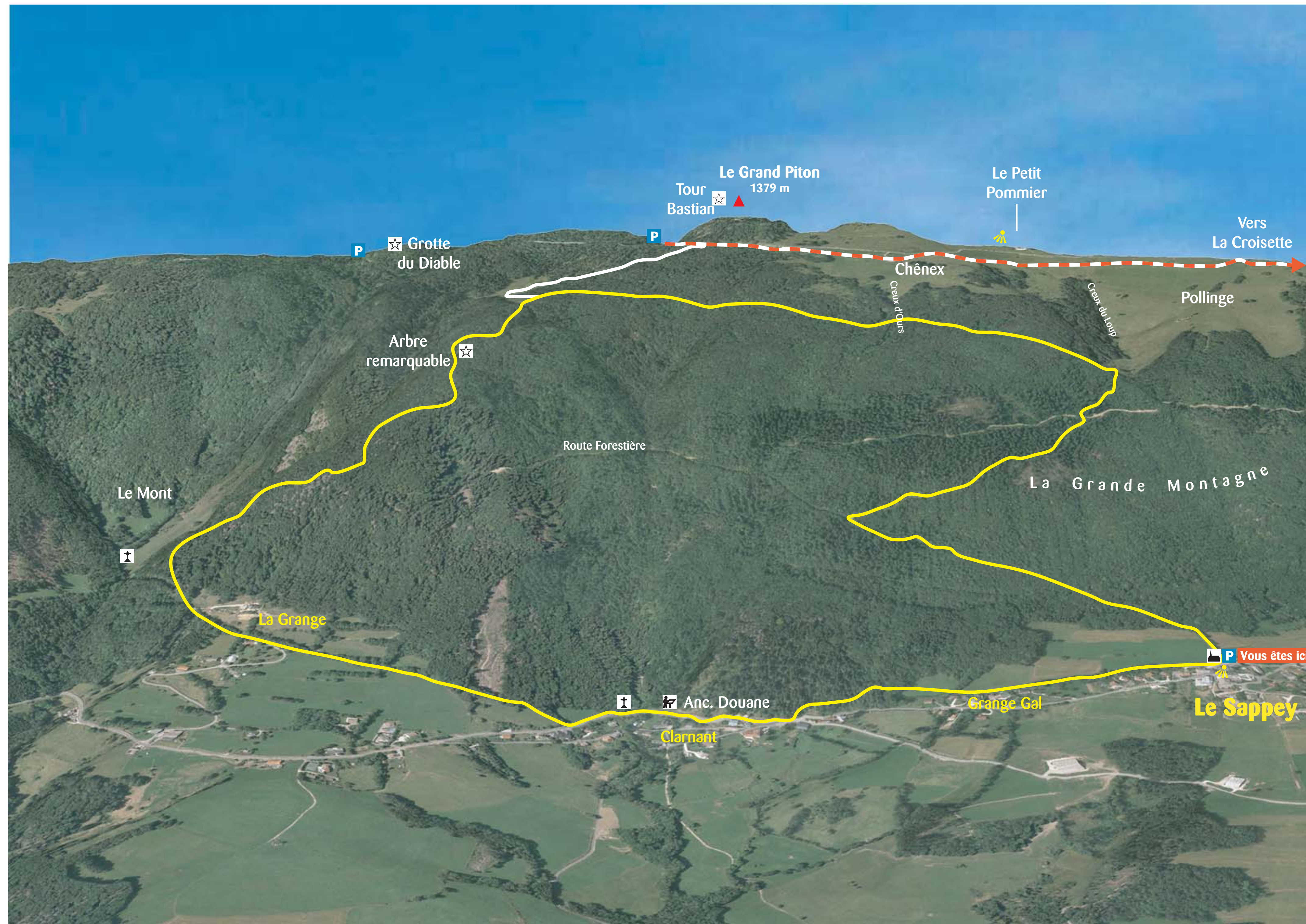


Sentier du Sappey

Commune du Sappey - Parking de la Mairie - Altitude : 900 m



Réseau de sentiers balisés

Nom de l'itinéraire : dénivelé \ durée \ difficulté

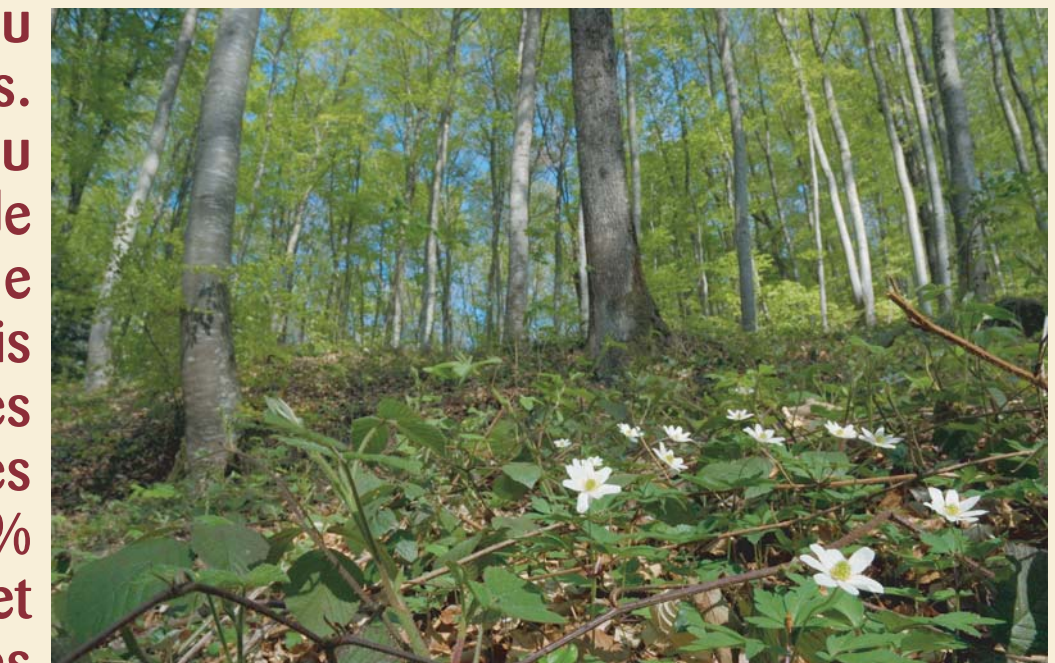
- GR Balcon du Léman ©
- Boucle du Sappey : 533 m \ 3 h 30 \ Passages raides en forêt
- Itinéraire de liaison

- P** Parking
- Point de vue
- Point d'intérêt patrimonial
- Eglise
- Vierge, Oratoire
- Panneau de découverte

Création SED Haute-Savoie d'après MNT et Orthophotos RGD 73-74, crédits photos - Syndicat Mixte du Salève - Eric Dur.

La forêt du Salève

La forêt occupe 70 % de la superficie du Salève, principalement sur les versants. Elle avait presque disparu au début du 19^{ème} siècle. Cette forêt est composée de hêtres ou fayards, en taillis hérités de "l'affouage", un droit d'exploitation du bois de chauffage par les habitants. Les futaies de sapins et d'épicéas ont été favorisées par l'homme ou par les sols sableux. 40 % des forêts appartiennent aux communes et sont gérées par l'Office National des forêts. Le reste est privé, peu ou pas exploité. Le sentier du Sappey emprunte des châbles, chemins creusés par le débardage du bois avec les bœufs au fil des siècles. La forêt du Salève est un refuge pour des espèces remarquables telles le Sabot de Vénus ou le Pic noir.



The forest covers 70% of Le Salève, mainly on the mountain slopes, after almost disappearing in the early 19th century. It features a number of beech trees, found in thickets left over from the days of the affouage (a law allowing local people to collect firewood). The forests of spruces and firs were cultivated by people and by the sandy soil. 40% of these forests belong to the communes and are managed by the National Forestry Office. The rest is private land, and rarely exploited. The Sappey trail winds through châbles, paths furrowed out by logging and hauling timber using cattle over the centuries. Le Salève forest is a haven for remarkable species like the lady's slipper orchid and the black woodpecker.

La faune du Salève



Les versants boisés du Salève sont le refuge d'une faune discrète mais riche. Le chamois serait réapparu au Salève en 1944, fuyant les combats du plateau des Glières. On en compte aujourd'hui 200 à 300. Le chevreuil est également présent partout où il y a des clairières et des lisières forestières. Le cerf s'est également installé récemment au Salève en provenance sans doute de massifs voisins comme le Jura, ou les Bornes où il a été réintroduit.

Il semble que le lynx ait fait de même puisqu'on y observe le félin depuis les années 1990. Il a été réintroduit en Suisse dans les années 70 et a essaimé dans les Alpes françaises. Enfin, le sanglier a été favorisé par la culture du maïs en plaine et occupe aujourd'hui les montagnes. C'est un gibier très prisé par les chasseurs mais qui peut occasionner des dégâts à l'agriculture. Alors sur les sentiers, marchez silencieusement et ouvrez l'œil !

The woody slopes of Le Salève are a haven for a reserved but rich collection of animals. This was not always the case, however. Chamois are thought to have reappeared in Le Salève in 1944, after fleeing the fighting on the Glières plateau. There are now 200 to 300 animals. Roe deer can also be seen in the forest's clearings and edges. Stags recently returned to Le Salève, probably from neighbouring mountain ranges like Le Jura and Les Bornes, where the species was reintroduced. Lynx have apparently followed a similar path, with sightings since the 1990s. The animal was reintroduced in Switzerland in the seventies and soon spread across the French Alps. Boar have also thrived on the practice of farming corn in the plains and have now made their way into the mountains. The animal is popular game among hunters but can also cause real damage to farmland. Be sure to walk quietly on the trails and keep your eyes peeled!

La Maison du Salève Pour tout savoir sur l'histoire, la nature et les activités de cette montagne emblématique du Salève, visitez la Maison du Salève à Présilly entre Cruseilles et St Julien. www.maisondusaleve.com

Recommandations

- La randonnée que vous envisagez est-elle adaptée aux conditions météo, à votre capacité physique, à votre équipement, au temps dont vous disposez ?
- Avant de partir, informez votre entourage de votre itinéraire. Ne partez jamais seul, l'état des chemins peut subir des modifications en fonction des conditions météorologiques, des saisons et de leur fréquentation.

- Respectez les propriétés privées et les zones de cultures, ne nourrissez pas les chevaux. Ne troublez pas la tranquillité des animaux sauvages, gardez les chiens en laisse.
- La nature a besoin de vous, contemplez les fleurs, ne les cueillez pas, remportez vos débris.
- Soyez vigilants lors des dépassements ou croisements avec d'autres usagers (piéton, personne à mobilité réduite, VTT, équestre).

- Dans les espaces naturels la circulation des véhicules à moteur est interdite. Sur les chemins elle peut être réglementée, renseignez-vous auprès de la commune concernée.
- Les feux et le camping sauvage sont interdits dans les espaces naturels traversés.
- La chasse est ouverte du 2^{ème} dimanche de septembre au deuxième dimanche de janvier. Jours sans chasse : Mercredi et vendredi.